



DELIBERATION N° 2

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 février 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, C. ORDONNES, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, JD BONNOME, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, J.DARRIGADE, AM BARTHE, M.LORDON, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURHTE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à F. GONZALEZ), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES-PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME)

Membres absents excusés : MA THEBAUD, UA DEL PRADO

Secrétaire de séance : M. LORDON

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2014, le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre des membres élus et nommés du CCAS soit une assemblée composée de 16 membres et présidée par le Maire.

Suite à la démission le 29 janvier 2019 de Mr Franck MARTINEZ, membre élu du Conseil d'administration du CCAS, il y a lieu, en raison de l'absence de candidat restant sur les listes présentées lors de l'élection des membres du CCAS le 14 avril 2014, de procéder à une nouvelle élection par le Conseil municipal de l'ensemble des administrateurs élus conformément aux articles R 123-8 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

A titre de rappel, les membres du conseil d'administration du CCAS sont les suivants :

- Monia EVENE
- Marie Ange THEBAUD
- Jean Michel BAGNERES PEDEBOSCQ
- Marie Josée ROQUES

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Pour : 27

Objet :
Election
représentants au
CCAS suite à
démission

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- Jean Dominique BONNOME
- Annie VALOT MANSARD
- Jean Pierre CRESPO
- Franck MARTINEZ

L'élection a eu lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Il est proposé de procéder à l'élection des administrateurs élus en fonction de la règle de répartition des sièges retenue lors de l'élection du 14 avril 2014 comme suit :

- Liste « Boucau Convivial et développement durable » : 6 sièges attribués
- Liste « Ensemble pour Boucau, solidaire et citoyen » : 1 siège attribué
- Liste « Boucau 2014 – Soyons acteurs de notre ville » : 1 siège attribué

Il est proposé de procéder à l'élection des membres suivants :

- Monia EVENE
- Marie Ange THEBAUD
- Jean Michel BAGNERES PEDEBOSCQ
- Marie Josée ROQUES
- Jean Dominique BONNOME
- Annie VALOT MANSARD
- Jean Pierre CRESPO
- Jean Marie DOURTHE

Le Conseil Municipal,

Elit :

- Monia EVENE
- Marie Ange THEBAUD
- Jean Michel BAGNERES PEDEBOSCQ
- Marie Josée ROQUES
- Jean Dominique BONNOME
- Annie VALOT MANSARD
- Jean Pierre CRESPO
- Jean Marie DOURTHE

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 février 2019
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/02/2019